



ALLONS CHERCHER CE QU'IL NOUS MANQUE...

... Pour l'augmentation de nos pensions et le retour à la péréquation

L'augmentation des pensions des cheminots pour 2009 a été de 0,4% au 1^{er} avril.

En effet, depuis la suppression de la péréquation au 1^{er} janvier 2009, suite à la réforme des régimes spéciaux imposée par Sarkozy, les retraites sont uniquement indexées sur l'évolution moyenne officielle des prix, avec réajustement éventuel l'année suivante.

C'est grâce à un réajustement de 0,6% au titre de 2008 que les pensions du régime général et des fonctionnaires ont augmenté de 1%.

Si l'évolution officielle des prix enregistrée depuis un an se poursuit au même rythme jusqu'à la fin 2009, l'augmentation des pensions, au titre 2010, risque d'être ridicule.

La suppression de la péréquation nous écarte du bénéfice des mesures spécifiques prises à la SNCF.

Les actions menées par les actifs, avec l'appui des retraités, lors de la réforme des régimes spéciaux de 2007 ont permis d'élargir l'assiette liquidable en y intégrant, par étape à partir de 2008, les gratifications d'exploitation et de vacance ainsi que la prime de travail dans la Prime de Fin d'Année. La suppression de la péréquation ne permettra pas aux retraités de bénéficier des étapes d'intégration de 2009, 2010 et 2011.

Pour la CGT, c'est inacceptable.

En l'état actuel de l'évolution des salaires à la SNCF pour les actifs en 2009, nous pouvons

Si on allait ensemble chercher ce qu'il nous manque.

L'examen obligatoire de l'évolution des pensions 2009, par un Conseil d'Administration de la Caisse de Prévoyance et de Retraite des Personnels

L'augmentation moyenne annuelle des pensions au titre de 2009 est de 0,7% pour une hausse moyenne annuelle des prix qui est de 0,03% à la fin octobre.

Nous pouvons constater, dans notre vécu, que l'évolution réelle des prix des dépenses dites incompressibles auxquelles doivent faire face les retraités sont sans commune mesure avec celle affichée par l'indice INSEE

La taxe carbone, les transferts de prises en charge par la Sécu sur les complémentaires santé, la réforme de la tarification des maisons de retraites vont encore amplifier nos difficultés et baisser considérablement notre pouvoir d'achat.

affirmer que la péréquation, si elle avait été appliquée, aurait été nettement plus bénéfique aux retraités que l'indexation sur les prix.

En effet, aux 0,3% d'augmentation générale, il faut ajouter environ 0,22% (en moyenne) de l'effet des 5€ sur les primes de travail, les 0,33 % résultat de l'intégration du quart des gratifications d'exploitation et de vacances, les 0,29% de la demi-prime dans la PFA, soit au total, une augmentation en niveau de 1,14%.

Ainsi, en 2009, nous perdons 0,74% en moyenne.

SNCF, prévu en mars doit être l'occasion d'intervenir auprès des représentants du gouvernement et de la SNCF.

L'action nationale spécifique retraités du 10 mars 2009 (5 000 manifestants), a permis aux représentants de la CGT de rappeler à ceux du ministre du travail et des affaires sociales, que les cheminots retraités exigeaient le maintien de la péréquation et l'application des mesures prises en faveur des actifs, à savoir :

- La poursuite de l'intégration des gratifications d'exploitation et de vacance dans le salaire liquidable (1/4 en 2009, 2010 et 2011) ;
- L'intégration dans la PFA, en décembre 2009, de la moitié de la prime de travail (montant code 1-2) ;
- La 2^{ème} majoration uniforme des primes de travail de 5€ réalisée au 1^{er} juillet 2009 ;

- L'attribution d'un 10^{ème} échelon (8^{ème} pour les ADC) à tous les retraités qui remplissent les conditions d'ancienneté requises.

Les représentants CGT ont demandé également une revalorisation des basses pensions, ce qui passe par le relèvement du coefficient du minimum de pension.

Les représentants ont dénoncé, une nouvelle fois, la situation de nombreuses veuves dont les revenus sont situés sous le seuil de pauvreté (50% des veuves percevaient moins de 636€ par mois à la fin décembre 2008 et 75% moins de 800€).

S'appuyant sur le relèvement à 60% du taux de réversion du régime général en 2010, ils ont demandé la même mesure dans le régime SNCF et ce, sans modification des conditions d'attribution.

L'UFR CGT lance une carte pétition pour l'augmentation de nos pensions et le retour à la péréquation.

Nous vous invitons à la signer et à la faire signer massivement pour exiger les réponses que l'on nous doit.

Ensemble nous irons les porter et chercher les réponses auprès des représentants du Gouvernement en mars 2010

Je souhaite :

- Prendre contact
- Me syndiquer



Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Bulletin à remettre à un militant CGT ou à envoyer à la Fédération CGT des cheminots
UFR - 263, rue de Paris - Case 546 - 93515 Montreuil cedex

Ce bulletin est aussi disponible en ligne sur notre site internet : www.cgtcheminot.fr